

Budgets annexes des Services Eaux et Assainissement - Affectation partielle des résultats de l'exercice 1994 (application de la nomenclature M 49)

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'application du plan comptable général de 1982 aux services publics locaux à caractère industriel et commercial a rendu nécessaire une réforme des procédures budgétaires et comptables des services d'eau et d'assainissement. Tel a été l'objet de l'instruction codificatrice M 49 qui est appliquée à la Ville de Besançon depuis le 1^{er} janvier 1992.

Cette instruction stipule notamment que les résultats d'exploitation de l'exercice écoulé des services publics industriels et commerciaux gérés en régie sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

En ce qui concerne le résultat de la section d'investissement, qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget d'investissement, il fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci.

Les résultats de l'exercice 1994 des services Eaux et Assainissement ont été les suivants :

Budget du Service des Eaux

** Section d'investissement*

- Résultat des réalisations 1994	+ 1 382 965,98 F
- Résultat des restes à réaliser	- 4 979 009,00 F
	- 3 596 043,02 F

Le programme d'investissement 1994 fait apparaître au 31/12/1994 un besoin d'auto-financement de 3 596 043,02 F, montant arrondi à 3 596 100,00 F qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 1994.

** Section d'exploitation*

- Résultat d'exploitation de l'exercice 1993 déduction faite de la part affectée à l'investissement 1994 (12 628 583,59 F - 7 272 998,08 F)	5 355 585,51 F
- Affectation d'une partie de l'excédent 1993 disponible à la couverture d'équipements inscrits au Budget Primitif 1995 conformément à la délibération prise le 27/06/1994	- 3 400 000,00 F
- Résultat d'exploitation de l'exercice 1994	5 064 165,07 F
Excédent de clôture 1994 disponible	7 019 750,58 F

Le Conseil Municipal est invité à affecter au Budget Supplémentaire de l'exercice courant du Service des Eaux une partie de l'excédent mentionné ci-dessus à la couverture des opérations suivantes :

10682 : Réserves facultatives - exercice 1995	
- Autofinancement complémentaire du programme d'investissement 1994	3 596 100,00 F
110 : Excédent de fonctionnement affecté à la réduction des charges d'exploitation 1995	
- Crédits complémentaires (992.672.30700) pour solde de la redevance de prélèvement 1994 facturée par l'Agence de l'Eau	953 800,00 F

Compte tenu des reprises précitées, l'excédent d'exploitation du Service des Eaux disponible pour une affectation ultérieure à 2 469 850,58 F.

Budget du Service d'Assainissement

** Section d'investissement*

- Résultat des réalisations 1994	8 063 348,03 F
- Déficit antérieur reporté	- 6 236 463,30 F
Résultat de clôture 1994	1 826 884,73 F
Résultat des restes à réaliser	2 091 407,00 F

** Section d'exploitation*

- Résultat d'exploitation de l'exercice 1993 déduction faite de la part affectée à l'investissement 1994 (2 860 451,65 F - 1 400 000,00 F)	1 460 451,65 F
- Résultat d'exploitation de l'exercice 1994	4 508 471,35 F
Excédent de clôture 1994 disponible	5 968 923,00 F

Le Conseil Municipal est invité à affecter au budget supplémentaire de l'exercice courant du Service de l'Assainissement une partie des excédents mentionnés ci-dessous à :

- l'autofinancement complémentaire du programme de travaux 1995 décidé par délibération du 10/04/1995 soit **4 050 000 F** par l'emploi de l'excédent d'investissement pour 1 800 000 F et la reprise d'excédent d'exploitation pour 2 250 000 F (chapitre 893/10682.30800). Il est rappelé ci-après la liste des imputations concernées par cette affectation :

. Travaux neufs pour le compte de tiers - 893/2315.00513.30800	350 000 F
. Travaux neufs sur réseaux - réhabilitation - 893/2315.89117.30800	500 000 F
. Installations techniques, matériel et outillage industriels 893/21532.00513.30800	100 000 F
. Extension du réseau - 892/2315.00513.30300	500 000 F
. Station d'épuration - grosses réparations - 893/2315.86800.30800	2 500 000 F

. Station d'épuration - télécommande - télégestion - 893/2315.80800.30800 100 000 F

4 050 000 F

- la mise en place d'un complément de crédit de **150 000 F** pour l'achat de fonte de réseaux (tampons, grilles, ...) au chapitre 893/21532.00513.30800 par une reprise d'excédent d'exploitation d'égal montant (chapitre 893/10682.30800).

Compte tenu des reprises précitées, l'excédent d'exploitation du Service d'Assainissement disponible pour une affectation ultérieure s'élève à 3 568 923 F.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.